

VILLE de ROYAN

1 orig + 3 copies
compt 27.6.58

Arrondissement de
ROCHEFORT

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Département de
la Charente-Maritime

Séance du 1er Avril 1958

OBJET :

Le premier Avril mil neuf cent cinquante huit
le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni à la Mairie en séance
publique, sous la présidence de M. Seugnot, 1er Adjoint au Maire

MARCHÉ CENTRAL

modification du prix
de location des resserres

ETAIENT PRESENTS : MM. Seugnot, Castelnaud, Cousinet, Goussol, Barrot, Couail, Pouget, Brotreau, Barrière, Camblong, Demeq, Etcheber, Bourdeille, Melle Fouché, MM. Rochedoreux, Chamboulan, Dufour, Papeau

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : MM. Brusset, Grussemmayer, Guilhaoua

M. Camblong a été élu Secrétaire

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 19 Juin 1958
Le Sous Préfet : Illisible.

Le Conseil Municipal

Considérant que le tiers seulement des resserres du marché Central est l'objet d'une location annuelle

Considérant que la proposition de M. MONNOIR mérite d'être prise en considération

décide

de compléter comme suit la délibération du 10 Novembre 1956 approuvée le 9 Janvier 1957 par M. le Sous Préfet :

" Les commerçants louant à l'année les resserres du sous sol du marché paieront pour prix de cette location 6.000 frs par an et par resserre. Cette redevance est payable en une seule fois en Janvier de chaque année ou au moment où est accordée l'utilisation annuelle de la resserre".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et en susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 26 Juin 1958

Le Maire

L'Adjoint Délégué,



POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,

